

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

N° 131/2023

**Objet : Finalisation de  
l'inventaire des zones  
d'activités économiques**

**PRÉSENTS :**

**Pour la commune de Barbentane** : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.

**Pour la commune de Cabannes** : M. Gilles MOURGUES, M. François CHEILAN, Mme Josiane HAAS-FALANGA.

**Pour la commune de Châteaurenard** : M. Marcel MARTEL, M. Eric CHAVET, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Bernard REYNÈS, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT.

**Pour la commune d'Eyragues** : Mme Yvette POURTIER, M. Eric DELABRE.

**Pour la commune de Graveson** : Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FÉLICE.

**Pour la commune de Mollèges** : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

**Pour la commune de Noves** : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.

**Pour la commune d'Orgon** : M. Serge PORTAL.

**Pour la commune de Plan d'Orgon** : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.

**Pour la commune de Rognonas** : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.

**Pour la commune de Saint-Andiol** : M. Daniel ROBERT.

**Pour la commune de Verquières** : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**Pour la commune de Châteaurenard** : Mme Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Marie-Laurence ANZALONE*), M. Jean-Pierre SEISSON (*donne pouvoir à Eric CHAVET*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à Marcel MARTEL*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Pierre-Hubert MARTIN*).

**Pour la commune d'Eyragues** : M. Michel GAVANON (*donne pouvoir à Yvette POURTIER*).

**Pour la commune de Graveson** : M. Michel PECOUT (*donne pouvoir à Annie CORNILLE*).

**Pour la commune de Maillane** : M. Eric LECOFFRE (*donne pouvoir à Gilles MOURGUES*), Mme Frédérique MARES (*donne pouvoir à Corinne CHABAUD*)

**Pour la commune d'Orgon** : Mme Angélique YTIER CLARETON (*donne pouvoir à Serge PORTAL*).

**Pour la commune de Plan d'Orgon** : M. Jean Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Jocelyne VALLET*).

**Pour la commune de Saint-Andiol** : Mme Sylvie CHABAS (*donne pouvoir à Daniel ROBERT*).

**EXCUSÉS :**

**Pour la commune de Châteaurenard** : Mme Solange PONCHON, Mme Marina LUCIANI-RIPETTI.

**Secrétaire de séance :** M. Patrick MARCON

M. le Vice-Président délégué au développement économique expose que, dans le cadre de la loi Climat & Résilience du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, l'article L.318-8-2 du Code de l'urbanisme impose aux autorités compétentes en matière de création, d'aménagement et de gestion des ZAE l'établissement d'un inventaire des zones d'activités économiques (ZAE) sur leur territoire, avec sur chaque zone : un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité (avec la surface et l'identification des propriétaires) ; l'identification des occupants de la ZAE ; le taux de vacance de la ZAE (à l'unité foncière).

Lors du conseil communautaire du 2 mars 2023, l'engagement de Terre de Provence dans l'inventaire de ses ZAE depuis le 19 août 2022 a été officialisé et l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix-Durance a été missionnée pour la réalisation de ce celui-ci.

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de Mollégès, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.**

Date de convocation du Conseil de Communauté : 15 septembre 2023.

Cet inventaire a été réalisé sur les zones d'activités économiques de compétence intercommunale. Une consultation auprès des propriétaires et occupants des zones a été réalisée sur une période du 1er mai 2023 au 6 juin 2023, telle qu'imposée par la loi.

Les résultats de cet inventaire ont été présentés et officialisés lors de la commission développement économique du 20 juillet 2023.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver l'inventaire des zones d'activités économiques de Terre de Provence, dont la liste des ZAE et une synthèse des résultats par zone sont annexées à la présente, tel que finalisé et approuvé par la commission développement économique à la date du 20 juillet 2023.

Il est précisé que cet inventaire, conformément à la réglementation, sera transmis :

- au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles, au titre de sa compétence en matière de SCoT) ;
- aux communes de la communauté d'agglomération, au titre de leur compétence en matière de document d'urbanisme.

L'inventaire sera mis à disposition des autorités compétentes via le portail WebSIG de Terre de Provence (<https://sig.terredeprovence-agglo.com/>) avec une connexion sécurisée.

Après exposé du rapporteur,

#### **LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 318-8-2,

**VU** la loi n°2021-1104 du 22 aout 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi Climat et résilience, et notamment son article 220 II,

**VU** les statuts de la communauté d'agglomération Terre de Provence,

**CONSIDÉRANT** que l'engagement de la procédure d'inventaire doit être réalisé avant le 21 août 2022,

**CONSIDÉRANT** que l'inventaire des zones d'activités économiques doit être réalisé avant le 22 aout 2023, soit deux ans après la promulgation de la loi,

**CONSIDÉRANT** l'engagement de Terre de Provence dans la réalisation de cet inventaire depuis le 19 aout 2022,

**CONSIDÉRANT** la présentation et l'officialisation des résultats de l'inventaire des zones d'activités économiques lors de la commission développement économique du 20 juillet 2023,

**AYANT OUÏ** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'inventaire des zones d'activités économiques de la communauté d'agglomération Terre de Provence tel que finalisé et approuvé par la commission développement économique au 20 juillet 2023, dont les principaux résultats sont annexés à la présente délibération,

**PRÉCISE** que cet inventaire sera transmis au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles, compétent en matière de SCOT, et aux treize communes de la communauté d'agglomération, compétentes en matière de documents d'urbanisme.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42

Votants : 40

Votes pour : 40

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 21 septembre 2023,

Pour Extrait Conforme,

La Présidente,

Corinne CHABAUD

  
Terre  
de  
Provence  
agglomération

## Inventaire des zones d'activité économique (ZAE) de Terre de Provence Agglomération – Liste des ZAE et synthèse des résultats au 20 juillet 2023

<b>Id</b>	<b>Nom de la zone d'activité</b>	<b>Commune</b>	<b>Surface (en ha)</b>	<b>Nombre d'unités foncières</b>	<b>Nombre d'unités foncières vacantes</b>	<b>Taux de vacance (en %)</b>	<b>Nombre d'établissements</b>
1	Zone du Grand Roumette	Barbentane	3,5	11	0	0,0	18
2	Zone de la Plaine	Cabannes	22,2	18	0	0,0	17
3	Zone du Barret	Châteaurenard	24,7	40	0	0,0	27
4	Zone de Mermoz	Châteaurenard	2,9	12	0	0,0	26
5	Zone de la Chaffine	Châteaurenard	28,1	63	1	1,6	101
6	Zone de la Chaffine II	Châteaurenard	8,8	14	0	0,0	16
7	Zone des Iscles	Châteaurenard	60,9	84	5	6,0	70
8	Parc des Baumes	Châteaurenard	3,3	14	0	0,0	34
9	Zone des Moutouses	Eyragues	11,9	37	1	2,7	26
10	Zone de la Malgue	Eyragues	5,4	12	2	16,7	9
11	Zone du Sagnon	Graveson	38,1	40	1	2,5	50
12	Zone de la Praderie	Maillane	5,7	18	0	0,0	8
13	Zone des Termes Rouges	Mollégès	16,8	44	2	4,6	18
14	Zone de la Rocade Nord	Noves	8,7	15	0	0,0	16
15	Zone des Grands Vignes	Noves	13,2	4	0	0,0	1
16	Zone de la Roque	Noves	1,3	7	0	0,0	6
17	Zone de la Cabane Vieille - Les Iscles	Noves	14,2	32	0	0,0	30
18	Zone du Pont	Plan d'Orgon	67,7	88	0	0,0	86
19	Zone de la Horsière	Rognonas	14,3	24	2	8,3	31
20	Zone de la Crau	Saint-Andiol	13,6	31	2	6,5	20
21	Pôle Crau-Durance	Saint-Andiol	6,0	20	0	0,0	21
22	Zone des Peupliers	Verquières	5,0	13	0	0,0	5
23	Zone de la Monède	Verquières	6,5	12	1	8,3	12
<b>Total</b>			<b>382,6</b>	<b>653</b>	<b>17</b>	<b>2,6</b>	<b>648</b>